

SAINT-BAUDILE ÉQUITATION

DOSSIER D'INSCRIPTION



SAISON 2026 - 2027

IDENTITÉ DU PRATIQUEANT

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Sexe : ☐ Homme ☐ Femme
Adresse : _____
Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____
Jour de cours : _____ Horaire : _____

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL (POUR LES MINEURS)

Qualité : _____ Nom / Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

ASSURANCE / LICENCE FFE

L'assurance / licence FFE est obligatoire pour les cavaliers.

MINEURS 29 €	ADULTES 40 €
-----------------	-----------------

COTISATION ANNUELLE AU CLUB

ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS 40 €	À PARTIR DE 7 ANS 50 €
-----------------------------------	---------------------------

N° de licence FFE (si déjà licencié) : _____

ENGAGEMENTS DU CAVALIER / DES PARENTS

Je soussigné(e) _____

- m'engage à transmettre au centre équestre tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques ;
- m'engage à régler l'intégralité des frais dus au titre du centre équestre pour l'année complète, de septembre 2026 à juin 2027 ;
- pour un mineur, déclare disposer de l'autorité nécessaire pour procéder à son inscription et autorise le moniteur à prendre les dispositions utiles en cas d'urgence ;
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités de Saint-Baudile Équitation, des photos et/ou vidéos du cavalier peuvent être réalisées lors des cours, stages, concours, sorties et événements. Elles pourront être diffusées sur les supports de communication du centre, notamment le site internet, Facebook, Instagram, les affiches et autres supports du club.

☐ J'AUTORISE la prise et la diffusion de photos et/ou vidéos du cavalier. ☐ JE N'AUTORISE PAS la prise et la diffusion de photos et/ou vidéos du cavalier.

Fait à FABRÈGUES, le _____

Signature du cavalier majeur ou du responsable légal :

SAINT-BAUDILE ÉQUITATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - EXEMPLAIRE À SIGNER



SAISON 2026 - 2027

1. Le port de la bombe est obligatoire, le gilet air bag ou de protection dorsale est fortement recommandé.
2. Tous les cavaliers doivent respecter et écouter leur enseignant.
3. Une tenue correcte et adaptée est demandée (pas de brassière ou de haut très court pour monter à cheval ou à poney).
4. Tous matériels utilisés doivent être correctement rangés dans la sellerie : tapis, selle, filet nettoyé et brosses rangées. Ne pas laisser le licol de votre monture devant son paddock.
5. Les crottins de votre cheval ou poney doivent être ramassés aux barres d'attache : une brouette avec pelle et râteau sont mis à disposition.
6. Il est interdit de changer les étrivières, étriers, sangles ou croupières sur les selles du club.
7. Ne pas crier ou courir autour des chevaux et poneys et autour des carrières et espaces de travail des chevaux.
8. Ne pas donner de la paille ou foin aux chevaux et poneys quand ils sont aux barres d'attache. Pour toutes gourmandises (bonbons, carottes, pain dur, etc.), pensez à demander l'accord de votre enseignant avant de leur donner.
9. Pour les cavaliers qui s'amuse avec le matériel d'obstacles dans les espaces de travail des chevaux, merci de le ranger après utilisation (carrières, cross, arènes avec barres, chandeliers, plots, cravaches...).
10. Les cavaliers sont sous la responsabilité du centre équestre le temps de préparation du cheval, le temps des cours et stages. Le reste du temps ils sont sous la responsabilité de leurs parents. En cas d'accident, le centre équestre ne pourra être tenu comme responsable.
11. Les cours sont maintenus pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques), donc de septembre à fin juin. Les mois de juillet et août sont consacrés aux stages.
12. Attention à ne rien jeter dans les toilettes : tampons, lingettes, serviettes hygiéniques, sopalin, etc. Une poubelle est à votre disposition juste à côté.
13. Les parents ne doivent pas intervenir pendant les cours de leurs enfants, sauf à la demande de l'enseignant.
14. Les cavaliers ne peuvent pas rentrer dans les carrières pendant les cours de leurs copains/copines : il faut photographier ou filmer depuis l'extérieur de la carrière.
15. Les cavaliers doivent arriver 20 minutes minimum avant l'heure de début des cours. Si leur monture est déjà en cours, ils doivent aider leurs camarades à préparer leur monture.
16. Les chiens sont tolérés si et seulement s'ils sont gentils et tenus en laisse. Attention à bien ramasser leurs excréments.
17. Les véhicules doivent rouler au pas et se garer sur le parking.
18. Le centre équestre ne répond pas des pertes des affaires des cavaliers.
19. Dans le club house une table est mise à disposition pour manger ou goûter. Merci de veiller à bien jeter ses papiers et de laisser la table et le micro-onde propres. Des lingettes ou spray sont à votre disposition dans l'armoire jaune.
20. Les cours doivent être annulés au minimum 48 h à l'avance afin de pouvoir les récupérer, sauf en cas de maladie où il faudra un certificat médical.
21. Par temps de pluie, des cours de théorie sont mis en place (des fiches techniques adaptées avec des exercices à faire seront distribuées). Ces cours resteront aux heures habituelles et ne pourront pas être rattrapés sauf en cas de grosse alerte météo ou bien pour les cours de Baby poney (de 2 à 4 ans).
22. Pour toutes les informations émanant du centre équestre au cours de l'année, la communication sera faite par WhatsApp. Merci de veiller à consulter régulièrement les messages du groupe.

Fait à FABRÈGUES, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

SAINT-BAUDILE ÉQUITATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - EXEMPLAIRE CAVALIER

SAISON 2026 - 2027

1. Le port de la bombe est obligatoire, le gilet air bag ou de protection dorsale est fortement recommandé.
2. Tous les cavaliers doivent respecter et écouter leur enseignant.
3. Une tenue correcte et adaptée est demandée (pas de brassière ou de haut très court pour monter à cheval ou à poney).
4. Tous matériels utilisés doivent être correctement rangés dans la sellerie : tapis, selle, filet nettoyé et brosses rangées. Ne pas laisser le licol de votre monture devant son paddock.
5. Les crottins de votre cheval ou poney doivent être ramassés aux barres d'attache : une brouette avec pelle et râteau sont mis à disposition.
6. Il est interdit de changer les étrivières, étriers, sangles ou croupières sur les selles du club.
7. Ne pas crier ou courir autour des chevaux et poneys et autour des carrières et espaces de travail des chevaux.
8. Ne pas donner de la paille ou foin aux chevaux et poneys quand ils sont aux barres d'attache. Pour toutes gourmandises (bonbons, carottes, pain dur, etc.), pensez à demander l'accord de votre enseignant avant de leur donner.
9. Pour les cavaliers qui s'amuse avec le matériel d'obstacles dans les espaces de travail des chevaux, merci de le ranger après utilisation (carrières, cross, arènes avec barres, chandeliers, plots, cravaches...).
10. Les cavaliers sont sous la responsabilité du centre équestre le temps de préparation du cheval, le temps des cours et stages. Le reste du temps ils sont sous la responsabilité de leurs parents. En cas d'accident, le centre équestre ne pourra être tenu comme responsable.
11. Les cours sont maintenus pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques), donc de septembre à fin juin. Les mois de juillet et août sont consacrés aux stages.
12. Attention à ne rien jeter dans les toilettes : tampons, lingettes, serviettes hygiéniques, sopalin, etc. Une poubelle est à votre disposition juste à côté.
13. Les parents ne doivent pas intervenir pendant les cours de leurs enfants, sauf à la demande de l'enseignant.
14. Les cavaliers ne peuvent pas rentrer dans les carrières pendant les cours de leurs copains/copines : il faut photographier ou filmer depuis l'extérieur de la carrière.
15. Les cavaliers doivent arriver 20 minutes minimum avant l'heure de début des cours. Si leur monture est déjà en cours, ils doivent aider leurs camarades à préparer leur monture.
16. Les chiens sont tolérés si et seulement s'ils sont gentils et tenus en laisse. Attention à bien ramasser leurs excréments.
17. Les véhicules doivent rouler au pas et se garer sur le parking.
18. Le centre équestre ne répond pas des pertes des affaires des cavaliers.
19. Dans le club house une table est mise à disposition pour manger ou goûter. Merci de veiller à bien jeter ses papiers et de laisser la table et le micro-onde propres. Des lingettes ou spray sont à votre disposition dans l'armoire jaune.
20. Les cours doivent être annulés au minimum 48 h à l'avance afin de pouvoir les récupérer, sauf en cas de maladie où il faudra un certificat médical.
21. Par temps de pluie, des cours de théorie sont mis en place (des fiches techniques adaptées avec des exercices à faire seront distribuées). Ces cours resteront aux heures habituelles et ne pourront pas être rattrapés sauf en cas de grosse alerte météo ou bien pour les cours de Baby poney (de 2 à 4 ans).
22. Pour toutes les informations émanant du centre équestre au cours de l'année, la communication sera faite par WhatsApp. Merci de veiller à consulter régulièrement les messages du groupe.

INFORMATIONS DU CENTRE ÉQUESTRE

Téléphone	06 16 83 77 00
Site internet	saint-baudile-equitation.com
Facebook	Saint Baudile équitation
Instagram	saint_baudile_equitation